

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2022

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Chantal Godbout, Blaise Boisvert
- Le conseiller M. Réjean Bernard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Sophie Bouchard.

Assiste également à l'assemblée, Mme Sylvie Perreault, directrice générale adjointe qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 18h57.

2. 22-11-285: ADOPTION DE L'AVIS DE CONVATION

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation de la séance en titre, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Dépôt 2 offres de service pour vérification comptable 2022-2023-2024
4. Attribution du contrat de l'offre de service pour la vérification comptable 2022 selon la résolution 20-12-208
5. Avis de Motion Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023
6. Mise à jour : Plan d'intervention et de sécurité civile d'urgence
7. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus pour 2023
8. Résident à l'office l'habitation de La Reine
9. Période de questions
10. Clôture de la séance.

3. DÉPÔT DES DEUX OFFRES DE SERVICE POUR LES VÉRIFICATIONS COMPTABLES 2022-2023-2024.

La directrice générale adjointe dépose aux élus, les deux soumissions pour l'appel De service pour les vérifications comptable pour les années 2022-2023-2024 tel que prévu;

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été retrouvé entre la planification de la réunion extraordinaire et la journée de réunion extraordinaire soit aujourd'hui le 21 novembre 2022, **qu'un contrat avait été signé avec Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2022; soit la résolution 20-12-208** qui attribuait le contrat à cette firme pour les années 2020-2021-2022. Ce dépôt ne tient pas lieu.

4. 22-11-286 : CONTRAT DE SERVICE POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2022

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-12-208 de l'année 2020 pour la vérification comptable des années 2020-2021-2022 est en vigueur;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de garder la firme Raymond Chabot Grant Thornton vu que cette entente a déjà été signé en 2020;

D'abroger la résolution 22-11-272 et les deux appels d'offres fait par la directrice par erreur aux deux firmes comptables, avec les mauvaises années étant donné qu'il y avait déjà un contrat de signé;

De retourner un appel offre pour les vérifications comptables des années 2023-2024-2025 au moment opportun

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. **22-11-287 :** **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Marielle Gauthier qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté concernant un projet de règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 abrogeant le règlement antérieur.

6. **MISE À JOUR PLAN D'INTERVENTION ET DE SÉCURITÉ CIVILE D'URGENCE**

Le plan d'intervention et de sécurité civile d'urgence sera déposé à la prochaine assemblée par manque d'informations.

7. **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES ÉLUS POUR 2023.**

Les élus présents ont déposé chacun leur intérêt pécuniaire des élus pour 2023.

8. **22-11-288 :** **RÉSIDENT DE L'OFFICE DE L'HABITATION**

Il est proposé par M. Marielle Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'accepté la présence de résidents pour une situation particulière à la demande de l'office de l'habitation mais que les règlements soient respectés et **qu'aucune présence d'animaux** sur les lieux du HLM de La Reine en tout temps.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

10. **22-11-289 :** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyée par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h47.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

Directrice générale adjointe
Sylvie Perreault

Mairesse
Fanny Dupras

Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.